

## Masques, cantine, récré: les questions qui se posent avant la rentrée

Paris, 30 août 2020 (AFP) -

Avec la rentrée des classes mardi se posent toute une série de questions très pratiques sur la façon d'accueillir les élèves au mieux, du port du masque au fonctionnement de la cantine ou de la récréation.

+ Qui reprend la classe mardi ? Tous les élèves, soit quelque 12,4 millions d'écoliers, collégiens et lycéens. Les 866.000 enseignants auront, eux, fait leur prérentrée la veille. L'école est "obligatoire", a bien insisté le ministre de l'Education Jean-Michel Blanquer.

+ Les parents seront-ils autorisés à entrer dans les classes ? Traditionnellement, en maternelle, les parents peuvent accompagner leurs enfants dans les classes le premier jour d'école. "Le principe, c'est d'éviter au maximum les contacts entre adultes, comme nous le faisons dans le reste de la vie sociale", a mis en garde Jean-Michel Blanquer, tout en laissant entendre qu'ils seraient tout de même autorisés à le faire. Sur ce sujet comme d'autres, il a appelé les chefs d'établissement à "faire preuve de pragmatisme".

+ Les enseignants devront-ils porter un masque ? Tous les enseignants devront porter un masque, qui leur sera fourni par le ministère de l'Education. Les professeurs vulnérables ou en contact avec des personnes à risque pourront faire une demande de masques FFP2.

Pour faciliter l'apprentissage, en maternelle ou en CP par exemple, des "masques transparents" pourront être distribués aux enseignants au cours des prochains jours. Seront aussi concernés les professeurs en charge d'enfants malentendants.

+ Et les élèves ? Tous les collégiens et lycéens devront porter un masque. Plusieurs collectivités ont promis qu'elles en fourniraient gratuitement à ces élèves, après le refus de l'Etat de les prendre à sa charge.

En primaire et maternelle, le port du masque pour les enfants ne s'impose pas mais ils peuvent en être équipés s'ils le souhaitent.

+ Qu'en est-il de la récréation ou de la cantine ? Les élèves de plus de 11 ans devront garder leur masque pendant la récréation.

En extérieur comme en classe, la limitation du brassage des élèves doit être "recherchée dans la mesure du possible".

Les temps de récréation seront organisés, dans la mesure du possible, de manière à limiter les croisements entre groupes d'élèves.

"Je vais jouer la prudence et prévoir deux récréations échelonnées de façon à limiter le brassage", explique une directrice d'école parisienne.

A la cantine, les élèves gardent le masque pendant leurs déplacements. Le ministère recommande d'adapter "les plages horaires et le nombre de services" de manière à "limiter les flux et la densité d'occupation".

"Il manque des règles claires sur tout ce qui se passe en dehors de la classe", regrette Sophie Vénéitay, du Snes-FSU, premier syndicat du secondaire. "Par exemple, à la bibliothèque, peut-on laisser un élève emprunter un livre qui vient d'être rendu ?", interroge-t-elle.

+ Comment se dérouleront le sport et la musique ? Le port du masque n'est pas possible lors de la pratique physique, précise le ministère. Il faudra en revanche une distanciation d'"au moins deux mètres" entre élèves, "sauf lorsque la nature de la pratique ne le permet pas".

En éducation musicale, le port du masque reste obligatoire à partir du collège. "La qualité du timbre, la justesse, l'expression seront travaillées sans rechercher la puissance vocale", souligne le ministère.

+ Que se passe-t-il si un élève a de la fièvre ? Si un enfant ou un personnel est symptomatique, des tests seront réalisés. Ceci afin de "remonter la chaîne de contamination pour prendre des mesures d'isolement".

L'objectif affiché par le ministère est d'être capable de "réagir dans les 48 heures à chaque fois que les symptômes sont signalés" pour tester toutes les personnes qui ont été en contact.

+ Et si une classe ou une école doit fermer ? La décision sera prise après décision conjointe des recteurs, préfets et



PAYS :France  
SURFACE :104 %  
PERIODICITE :Quotidien



► 30 août 2020 - Edition Fil Gen

autorités régionales de santé. "Il y en aura, mais le moins possible" , a affirmé M. Blanquer dans le JDD.  
Le ministre se dit "prêt" à relancer de l'enseignement à distance si nécessaire. Et si les écoles devaient restreindre leurs capacités d'accueil, l'objectif est de garantir aux familles une prise en charge en classe ou via d'autres dispositifs (étude, activités culturelles et sportives...)  
ito/asm/jt/spi

Afp le 30 août 20 à 09 32.